



SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS
Du Gabas, du Louts et du Bahus

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Présenté lors du Conseil Syndical du 25 Février 2025

05 58 75 10 58
secretariat@sglb.fr
www.sglb.fr

412 Av du Maréchal Leclerc | 40700 HAGETMAU
Syndicat mixte fermé | SIRET: 20004520100023 | code NAF: 8411Z



SOMMAIRE

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE.....	2
CONTEXTE GÉNÉRAL.....	2
1. LES RESSOURCES HUMAINES : RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE.....	3
1.2 Rétrospective de l'année 2024.....	3
1.2.1 La gestion de la masse salariale.....	3
1.2.2 Répartition des agents et temps de travail.....	3
1.2.3 En matière d'action sociale :.....	3
1.3 Perspectives pour l'année 2025.....	4
1.3.1 La gestion de la masse salariale en 2025.....	4
1.3.1 Acquisitions matériels 2025.....	4
2. BUDGET : RESULTATS 2024 ET PERSPECTIVES 2025.....	4
2.1 Recettes de fonctionnement.....	4
2.1.1 Prévisions et réalisations.....	5
2.1.2 Perspectives 2025.....	5
2.2 Dépenses de fonctionnement.....	5
2.2.1 Prévisions et réalisations.....	6
2.2.2 Perspectives 2025 : Section de fonctionnement.....	6
2.3 Section d'investissement : réalisations 2024 et perspectives 2025.....	10
2.3.1 Prévisions et réalisations.....	10
2.3.2 Perspectives 2025 : Section d'investissement.....	10
3. ETAT DE LA DETTE.....	10
4. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : TRAVAUX ET ACTIONS 2025.....	11

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent et qui seront affectées dans le budget primitif.

L'article 50 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au sein de la collectivité sur les orientations budgétaires ». Ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes.

L'article L2312-1 et D.2312-3 du CGCT, en plus de rappeler le délai des deux mois, expose plus en détail le contenu du rapport. Ces dispositions sont aussi reprises dans le règlement budgétaire et financier du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus.

Le syndicat structure notamment son rapport d'orientations budgétaires autour d'un rappel du contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire. Il reprend aussi le projet de programme d'actions à venir.

Pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne peuvent pas avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille.

Ce débat de portée générale permet aux élus d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au président de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Enfin, il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat dans une délibération spécifique.

CONTENU DU ROB :

Le rapport précise les informations suivantes :

- **La structure des effectifs**
- **Les dépenses de personnel** avec les éléments sur la rémunération tels que la masse salariale, les avantages en nature, ...
- **La durée effective du travail dans le syndicat**
- **Les orientations budgétaires** : propositions d'actions en matière de travaux et d'actions liés à la gestion des milieux aquatiques, les achats de matériels et de véhicules, ...

CONTEXTE GÉNÉRAL.

Le syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) est créé depuis le 1^{er} Janvier 2019 et regroupe sept EPCI à fiscalité propre membres. Le territoire d'action du SGLB intervient sur les bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, sur 115 communes

Le SGLB n'a pas de fiscalité propre. Ses recettes dépendent des contributions des membres et des financements extérieurs eux-mêmes dépendants des actions menées.

Le débat d'orientations budgétaires 2025 s'inscrit dans un environnement financier contraint.

1. LES RESSOURCES HUMAINES : RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE.

Afin de tenir compte des contraintes budgétaires des collectivités locales membres du syndicat mixte, la préparation du budget primitif 2025 sera établie sur la base d'une hypothèse de maîtrise du budget de fonctionnement.

1.2 Rétrospective de l'année 2024.

En 2024, la masse salariale représente 32.17% des dépenses réelles de fonctionnement du syndicat et s'élève à 208 071.21€. L'objectif du budget est de continuer à maîtriser, dans le cadre d'une gestion prudentielle de l'établissement, les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel.

1.2.1 La gestion de la masse salariale.

Personnel (ETP)	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires-stagiaires	2	3	3	3	4
Non titulaires	1	0	0	1	0
TOTAL	3	3	3	4	4
C/012 en €	138 144.26€	141 552.65€	167 442.48€	196 735.75€	208 071.21 €

1.2.2 Répartition des agents et temps de travail.

RÉPARTITION	Par Catégorie		Par Filière		Statut	
	B	C	Administrative	Technique	Titulaire	Stagiaire
Nombre d'Agents	2	2	1	3	4	0

Cadre d'emplois	Fonctions	Quotité de travail	Nombre Agents	Statut
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Responsable Technicien rivière	Temps complet, 35h hebdomadaires sur 4 jours/semaine	1	Titulaire
Adjoint Technique	Technicien rivière	Temps complet, 35h hebdomadaires sur 4 jours/semaine	2	Titulaire
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Responsable administrative	Temps complet, 35h hebdomadaires sur 4 jours/semaine	1	Titulaire

1.2.3 En matière d'action sociale :

Le syndicat est adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale) proposant divers avantages aux agents territoriaux :

- Des bons plans et réductions pour les activités sportives, les activités de loisirs ou encore les sorties culturelles
- Des prestations sociales diverses pour le quotidien (tickets CESU, aides au transport ou au logement, cartes cadeaux...) ;
- Des prestations de solidarité sociale (en cas de handicap, de décès, d'accident, d'endettement...) ;
- De l'information juridique
- (...).

Pour l'année 2024, les agents du syndicat ont bénéficié de titres déjeuner à hauteur de 8.50€ (valeur faciale d'un titre). Le syndicat prend en charge 5.10€/titre.

Un véhicule de service et d'un téléphone portable sont mis à disposition de chaque agent du service technique, dans le cadre de leur activité.

Les agents justifiant d'un contrat de prévoyance labellisé peuvent bénéficier d'une prise en charge d'une partie ou de la totalité du montant de leur cotisation, à concurrence de 29€ brut/mois, conformément à la délibération en vigueur.

1.3 Prospectives pour l'année 2025.

1.3.1 La gestion de la masse salariale en 2025.

Pour l'année 2025, les effectifs en personnel restent inchangés.

Des évolutions sur la masse salariale seront à prévoir au budget 2025 en prenant en compte les avancements d'échelon des agents.

1.3.1 Acquisitions matériels 2025.

Pour les prospectives du budget à venir, il est proposé de faire l'acquisition de différents matériels nécessaires à l'exercice de fonction des agents et de la vie du syndicat.

Renouvellement d'un véhicule :

Suite à un accident de service, un des véhicules du syndicat (Dacia Duster GB-644-VW) a été reconnu épave. Après expertise, l'assurance du syndicat a indemnisé le véhicule pour un montant de 17 614.00 €. Plusieurs devis ont donc été demandés. Après comparaison, le devis de la société SODIAM SAS (Aire-sur-l'Adour) a été validé par le Président, pour un montant de 30 387.76€ TTC (Modèle DACIA DUSTER Extrême TCE 130 4x4).

Il sera proposé de délibérer sur l'acquisition du véhicule lors du conseil syndical.

Equipement salle de réunion :

Afin d'organiser des réunions en visioconférence, il a été décidé par le Bureau de demander plusieurs devis pour l'équipement de la salle de réunion. Néanmoins, il sera indispensable de modifier le règlement intérieur du syndicat afin de codifier les différents termes de la mise en œuvre des réunions en visioconférence. Toute modification du règlement devra faire l'objet au préalable d'un avis du Comité Social Technique du CDG des Landes.

2. BUDGET : RESULTATS 2024 ET PERSPECTIVES 2025.

Comme l'an passé, le budget du syndicat sera établi sous la nouvelle nomenclature comptable M57, avec la possibilité d'une nouvelle gestion des engagements pluriannuels. En effet, afin d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources au paiement de l'exercice, différentes opérations d'investissement vont être gérées, en application de l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), en autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP).

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Cette modalité de gestion pourra donc être utilisée sur les opérations importantes relevant du PPG. Ainsi le syndicat ne fera pas supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Le budget primitif est voté en TTC.

Une attention particulière sera portée à l'application des règles inscrites dans le règlement budgétaire et financier du SGLB, notamment en matière de gestion pluriannuelle de crédits en investissement.

Le budget sera voté le 27 mars 2025 avec la reprise de l'excédent pour équilibrer les dépenses.

2.1 Recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement du SGLB sont constituées par :

- les cotisations EPCI-FP membres
- les subventions : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département des Landes, Régions, Etat
- les participations autres de tiers : mutualisation de matériels et logiciels, bail location parcelle Toulourette

2.1.1 Prévisions et réalisations.

Le budget primitif de fonctionnement pour 2024 a été adopté pour 558 568.71€ (hors excédent reporté au C/002).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00	6 293,83
74 - Dotations, subventions et participations	550 468,71	646 230,93
75 - Autres produits de gestion courante	3 000,00	5 112,12
76 - Produits financiers	0,00	40,92
77 - Produits exceptionnels	100,00	24 114,00
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00
Total recettes réelles	558 568,71	681 791,80
002 - Excédent de fonctionnement reporté	603 918,96	0,00
Total recettes de fonctionnement	1 162 487,67	681 791,80

2.1.2 Perspectives 2025.

1°- Les cotisations statutaires des membres

Pour l'année 2025, les contributions statutaires des membres, seront fixées en comité syndical lors du vote du budget de l'exercice, par une délibération spécifique.

Les montants proposés seront les suivants :

Cotisations 2025 des EPCI-FP membres

EPCI_FP	Charges mutualisées	Charges actions/travaux	TOTAL
CC Chalosse Tursan	54 079,27 €	69 763,48 €	123 842,75 €
CC Nord Est Béarn	8 706,65 €	37 521,49 €	46 228,14 €
CC Luys en Béarn	14 692,13 €	56 642,68 €	71 334,81 €
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	2 257,25 €	9 621,81 €	11 879,06 €
CC d'Aire-sur-l'Adour	6 712,14 €	15 452,04 €	22 164,18 €
CC Terres de Chalosse	18 789,96 €	17 410,47 €	36 200,43 €
CC du Pays Tarusate	58,59 €	74,01 €	132,60 €
	105 295,99 €	206 485,98 €	311 781,97 €

2° - Les participations de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département des Landes, des Régions et de l'Etat

L'Agence de l'eau Adour Garonne subventionne à hauteur de 70% les charges de personnels liées au suivi des missions de conseil, sensibilisation, animation et communication.

Concernant les actions de gestion des bassins versants et de leurs cours d'eau, ils sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département des Landes, la Région Nouvelle Aquitaine et la Région Occitanie, en fonction de leur règlement d'aide et de la nature de l'opération projetée.

2.2 Dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement du SGLB sont constituées par les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services, ainsi que les travaux et actions liés à la gestion des milieux aquatiques.

2.2.1 Prévisions et réalisations.

Le budget primitif de fonctionnement pour 2024 a été adopté pour 1 131 225.29 € (hors dépenses d'ordre).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024
011 - Charges à caractère général	873 865,29	413 109,49
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	24 000,00	18 077,16
61 - SERVICES EXTERIEURS	796 865,29	369 951,81
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 000,00	23 289,02
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 000,00	1 791,50
012 - Charges de personnel et frais assimilés	227 210,00	208 071,21
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 110,00	1 070,95
64 - CHARGES DE PERSONNEL	226 100,00	207 000,26
65 - Autres charges de gestion courante	29 050,00	25 561,64
67 - Charges exceptionnelles	100,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000,00	0,00
Total dépenses réelles	1 131 225,29	646 742,34
023 - Virement à la sect. d'investissement	0,00	0,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	31 262,38	36 696,75
Total dépenses de fonctionnement	1 162 487,67	683 439,09

2.2.2 Perspectives 2025 : Section de fonctionnement.

1° - Les principes de la gestion 2025

Le budget primitif sera constitué des charges de gestion courante (chapitres 011 et 65) en prenant en compte des augmentations tarifaires sur les énergies, les contrats souscrits (logiciels par exemple), les travaux rivièrre, ... Cette section prendra également en compte une augmentation de la masse salariale (chapitre 012) dû fait des avancements d'échelons, des modifications indiciaires, ...

2° - Les orientations budgétaires : travaux et actions liés à la gestion des milieux aquatiques.

Les orientations budgétaires présentées ci-après doivent permettre d'échanger et de prendre des décisions sur les actions que devra mener le syndicat durant l'année considérée. Les actions sont présentées et détaillées par thématique et prennent en compte le reliquat de certaines actions budgétisées en 2024, car étant en cours de réalisation.

RIPI-01-PEE – Gestion des plantes exotiques envahissantes

Dans le cadre des PPG en cours sur les bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahu, partie landaise, une des actions vise à lutter contre des espèces végétales invasives. Des foyers localisés d'espèces indésirables ont été observés lors des prospections de terrain : Renouée du Japon, Bambou et Erable negundo....

Pour l'année 2025, différents sites ont été répertoriés :

- Traitement de la Renouée du Japon :
Pour sites d'Hagetmau et Bahu-Soubiran : électrification
Pour sites d'Arzacq-Arraziguet et Gamarde-les-Bains : éco-pâturage avec caprins
- Traitement du Bambou :
Pour site Préchacq-les-Bains : décaissage berge avec complément protection de berge
Pour site de Caupenne : décaissage d'Hagetmau et Bahu-Soubiran

L'action de traitement des plantes invasives est conditionnée à l'accord du propriétaire de la parcelle concernée. Cet accord est formalisé sous forme d'une convention.

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 122 000.00 € TTC (hors reliquat 2024).

RIPI-02-DRGR - Désencombrement Raisoné et Gestion de la Ripisylve

Les travaux de Désencombrement Raisoné et Gestion de la Ripisylve (DRGR) relèvent du génie biologique et végétal et sont exécutés de manière « douce ». Ils ont pour principal objet de limiter le risque d'inondations, une protection des biens et des personnes et maintenir les usages d'intérêt général en évitant tout désordre à long terme et en respectant le fonctionnement écologique de l'hydrosystème.

L'objectif étant de diminuer les risques d'érosion et d'inondation en intervenant de manière préventive.

Les travaux consistent en l'enlèvement de certains embâcles qui se sont formés à proximité immédiate d'une zone à enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique (pont, route, habitation, etc...), à l'élagage et l'abattage sélectifs d'arbres.

La mise en dépôt du bois valorisable est laissée à la disposition du propriétaire riverain hors d'eau, les résidus issus des travaux (type branchage) sont broyés hors des secteurs forestiers, et dans les secteurs forestiers, les branchages sont « calés » dans une cépée hors d'eau.

Pour l'année 2025, les travaux seront réalisés :

- sur le Gabas : d'Eyres-Moncube à aval de Montaut
- sur le Laudon : de Dumes à Audignon
- sur le Bahus : sur les communes de Classun, Buanes et Fargues
- sur le Louts : de Saint-Cricq-Chalosse à Saint-Geours-d'Auribat

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 132 000.00 € TTC (hors reliquat 2024).

RIPI-03-PLANT – Reconstitution des fonctionnalités de la ripisylve

La ripisylve (végétation des berges) est parfois absente ou trop mince pour être fonctionnelle. La ripisylve est l'espace de transition boisé entre cours d'eau et milieu terrestre. Les ripisylves assurent des fonctions multiples, variées et complémentaires qui participent au bon état du cours d'eau : stabilisation des berges, atténuation des inondations, amélioration de la qualité de l'eau, refuge de biodiversité, corridors écologiques... Sa restauration permet de constituer une zone tampon efficace entre les cours d'eau et les activités sur le lit majeur.

Après échanges avec les propriétaires riverains et sous réserve d'accord, formalisé par une convention, les travaux de plantations seront réalisés, en bord de cours d'eau et sur les portions de berge où des espèces indésirables auront été traitées.

Pour l'année 2025, il convient de prévoir une enveloppe financière pour les sites déjà plantés afin de réaliser l'entretien de ces derniers. D'autres sites de plantations ont été répertoriés : Coudures, Classun, Hagetmau, Buanes, Sedzère et Barinque.

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 114 000.00 € TTC.

MOB-01-DEP – Déplacement d'un chemin rural

Sur la commune de Claracq, un chemin longeant le Gabas est fortement soumis au phénomène d'érosion. Plusieurs techniques de protections de berges ont été réalisées par la commune, sans succès.

L'érosion est un phénomène naturel, et pour garantir la pérennité du chemin, il conviendrait de le déplacer en dehors de l'espace de mobilité du Gabas. Pour se faire, un découpage parcellaire et de l'acquisition foncière sera nécessaire. Cette action demandera l'intervention d'un géomètre et de la SAFER.

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 48 000.00 € TTC.

MOB-02-PROTECT – Protections de berges

Il existe de nombreuses techniques de protection des berges (génie végétal et génie civil), chacune d'entre-elles devant être adaptée aux caractéristiques du cours d'eau et au contexte local. Les techniques végétales sont privilégiées par rapport aux protections dures (enrochement...) car d'une part elles sont plus naturelles et d'autre part elles diminuent la vitesse des écoulements par reprise de la végétation et participent également à diversifier le milieu.

L'enrochement au contraire accélère la vitesse des courants ou lames de fond, et donc utilisé en dernier lieu. Le choix du type de protection de berge est étudié en fonction de chaque site.

Le syndicat intervient au niveau de zones à enjeux d'intérêt général et/ou de sécurité publique (route, pont, habitation).

Pour l'année 2025, les protections de berges suivantes ont été répertoriées :

- sur le Louts (40) : à Goos (technique végétale envisagée : tunage en 4 paliers)
- sur les BV 40/64/65 : une enveloppe financière est prévue en cas d'aléas climatiques

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 198 000.00 € TTC (hors reliquat 2024).

PI-01-ECO-SOLS – Limiter le ruissellement et l'érosion des sols

Le ruissellement se produit lorsque les précipitations ne peuvent pas être absorbées par le sol, l'eau s'écoule en surface emportant des particules de sol et des nutriments. Ce phénomène entraîne régulièrement le comblement des ruisseaux et fossés.

L'aménagement éco-sols est conçu pour freiner la vitesse d'écoulement de l'eau et emprisonner les particules du sol. Elle se traduit par la mise en place de fascines mortes ou vivantes telle une protection de berge en saule en bord de cours d'eau, et qui serait implantée au point problématique sur le bassin versant.

Pour l'année 2025, il est envisagé un aménagement éco-sol sur la commune de Lourquen (BV Louts 40).

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 30 000.00 € TTC.

PI-02-PLANT-BV – Planter un réseau de haies

Les haies jouent un rôle crucial dans la réduction du ruissellement ralentissant le flux de l'eau. En formant des barrières naturelles, elles permettent à l'eau de s'infiltrer plus facilement dans le sol, réduisant le risque d'érosion. Les haies agissent comme des filtres naturels, en interceptant et retenant les sédiments, les nutriments et d'autres polluants avant qu'ils n'atteignent les cours d'eau.

Pour l'année 2025, il est prévu les sites suivants :

- sur le BV Louts (40) : Saint-Aubin
- sur le BV Louts (64) : Arzacq-Arraziguet

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 24 000.00 € TTC.

PI-03-URG – Travaux d'urgence enlèvement d'embâcles

Suite à des aléas climatiques, certains embâcles peuvent se former à proximité immédiate d'une zone à enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique (pont, route, habitation, etc...), il donc prévu une enveloppe financière pour intervenir. Les travaux ont pour principal objet de limiter le risque d'inondations, une protection des biens et des personnes et maintenir les usages d'intérêt général en évitant tout désordre à long terme et en respectant le fonctionnement écologique de l'hydrosystème.

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 48 000.00 € TTC.

PI-04-REST-HYDRAU – Restauration des fonctionnalités hydrauliques

Pour l'année 2025, il est prévu de restaurer une dynamique naturelle du cours d'eau sur les communes de Miossens-Lanusse et Garlède-Mondebat

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 24 000.00 € TTC.

PI-05-DIA-TER – Dialogue territorial sur les crues du Bahus

Sur la partie landaise, le cours d'eau du Bahus est fortement endigué ; avec des zones urbaines et industrielles touchées par l'inondation.

Pour l'année 2025, il est prévu d'étudier la faisabilité d'un dialogue territorial sur ce bassin versant. Des entretiens avec les acteurs du territoire, des élus et des riverains seront réalisés. Par la suite et en fonction des résultats de cette première consultation, un dialogue territorial élargi sera réalisé.

Le montant prévisionnel de cette action est prévu dans le temps agent.

MINAT-01-ABREU – Abreuvement

L'aménagement d'un abreuvoir en rivière désigne la construction ou l'installation d'un dispositif permettant aux animaux (ici des bovins) de s'abreuver directement dans le cours d'eau, tout en préservant l'écosystème.

Pour l'année 2025, il est prévu les sites suivants :

- sur le BV Louts (40) : Saint-Aubin (descente aménagée)
- sur le BV Gabas (64) : Garlède-Mondebat (descente aménagée)

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 33 600.00 € TTC.

MINAT-02-RENAT – Renaturation

Plusieurs cours d'eau ont été recalibrés dans le passé et dépourvus de végétation. Afin de rétablir un écoulement naturel, et redonner une dynamique fonctionnelle à ces cours d'eau, la solution de reméandrer le cours d'eau est la solution la plus opportune.

Pour l'année 2025, il est prévu le site suivant :

- sur le BV Bahus (64) : Claracq

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 174 000.00 € TTC.

MINAT-03-AN-HY – Restauration annexes hydrauliques

Les annexes hydrauliques sont des zones humides riveraines des cours d'eau. Il peut s'agir de bras secondaires actifs, d'anciens bras, ... La restauration d'annexe hydraulique (ou de zone tampon) permet de reconnecter ces milieux naturels au réseau hydrographique.

Pour l'année 2025, il est prévu les sites suivants :

- sur le BV Bahus (40) : Bahus-Soubiran
- sur le BV Gabas (64) : Gabaston

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 78 000.00 € TTC.

MINAT-04-INV-ZH – Zones Humides

Le syndicat a porté courant 2023/2024 une étude de pré-localisation des zones humides (Phase 1), qui a conduit à un atlas cartographique des Zones Humides Probables du territoire du syndicat. Les ZHP correspondent à des enveloppes de probabilités de présence de zones humides. La deuxième étape est la détermination des zones humides Effectives (ZHE).

Pour l'année 2025, le syndicat se laisse l'opportunité d'apprécier et de dimensionner les éléments techniques et financiers pour s'engager dans la phase 2.

Le montant prévisionnel de cette action est prévu dans le temps agent.

MINAT-05-RCE – Continuité écologique

Propriétaire de 5 ouvrages équipés, le syndicat se doit d'en assurer l'entretien régulier, et ainsi prévoir une enveloppe financière pour le retrait d'embâcles bloqués au niveau de ces ouvrages et également maintenir un accès aux berges.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 2 000.00 € HT.

PPG – Définition des PPG

Etude stratégique de définition d'un PPG 64/65 :

Sur la partie landaise, deux PPG sont en vigueur mais arrivent chacun à leur terme. Courant 2025, il est prévu le renouvellement et la fusion de ces deux PPG, à savoir le PPG Gabas/Bahus et le PPG Louts. Cette démarche sera réalisée en interne par les services du syndicat ; il convient néanmoins de prévoir une enveloppe financière pour les frais d'enquête publique, car le nouveau dossier PPG sera soumis à une enquête publique pour être déclaré d'intérêt général.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 9 600.00 € TTC (hors reliquat 2024).

ANIMATIONS

Le syndicat intervient auprès de différents publics, en fonction des opportunités et besoin du territoire.

Le montant prévisionnel de cette action est prévu dans le temps agent.

2.3 Section d'investissement : réalisations 2024 et perspectives 2025.

Les montants des budgets d'investissement du syndicat sont très disparates d'une année sur l'autre.

2.3.1 Prévisions et réalisations.

Le budget primitif d'investissement pour 2024 a été adopté pour 213 537.11 €.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024
001 - Excédent d'investissement reporté		
10 - Dotations, fond divers et réserves	148 167,11	148 167,11
13 - Subventions d'investissement reçues	27 607,62	0,00
27 - Autres immobilisations financières		1 320,00
024 - Produits cession d'immobilisation	6 500,00	0,00
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	0,00	0,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	31 262,38	36 696,75
Total recettes d'investissement	213 537,11	186 183,86

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024
001 - Déficit d'investissement reporté	146 457,11	0,00
21 - Immobilisations corporelles	67 080,00	31 080,70
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	213 537,11	31 080,70

2.3.2 Perspectives 2025 : Section d'investissement.

MINAT-01-ABREU – Abreuvement

L'aménagement d'un abreuvoir en rivière désigne la construction ou l'installation d'un dispositif permettant aux animaux (ici des bovins) de s'abreuver directement dans le cours d'eau, tout en préservant l'écosystème.

Pour l'année 2025, il est prévu le site suivant :

- sur le BV Louts (64) : Arzacq-Arraziguet (passerelle)

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 38 400.00 € TTC (hors reliquat 2024).

COMMUNICATION

Comme expliqué à l'article 1.3.1 du présent document, il est prévu d'équiper la salle de réunion en matériel de visioconférence.

3. ETAT DE LA DETTE.

La dette est inexistante au sein du syndicat. Aucun emprunt n'a été contracté.

4. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : TRAVAUX ET ACTIONS 2025.

Telles sont ainsi résumées les principales informations concernant le Débat d’Orientations Budgétaires 2025 avec le reliquat de certaines actions de 2024, conformément à la réglementation du code général des collectivités territoriales.

Vous trouverez ci-après, un tableau récapitulatif des travaux et actions présentés.

ACTIONS	DESCRIPTIF/LOCALISATION		Montant Prévisionnel BP2025		Restant à charge SGLB	
			€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
RIPI-01-PEE-Gestion des plantes exotiques envahissantes						
BV Gabas (40)	Érable Negundo - Toulouzette	Reliquat 2024	1 800,00 €	2 160,00 €	360,00 €	432,00 €
BV Louts (40)	Renouée du Japon - Hagetmau	Reliquat 2024	1 300,00 €	1 560,00 €	260,00 €	312,00 €
	Renouée du Japon : Hagetmau – Gamarde-les-Bains - Bahus-Soubiran	2025	37 000,00 €	44 400,00 €	7 400,00 €	8 880,00 €
	Renouée du Japon : Arzacq-Arraziguet	2025	15 000,00 €	18 000,00 €	4 500,00 €	5 400,00 €
	Bambous : Préchacq-les-Bains - Caupenne	2025	50 000,00 €	60 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
RIPI-02-DRGR_Désencombrement raisonné et Gestion différenciée de la ripisylve						
BV Gabas (40)	D'Eyres-Moncube à Montaut sur le Gabas Aval du Laudon - Dumes et Audignon	2025	45 000,00 €	54 000,00 €	9 000,00 €	10 800,00 €
BV Bahus (40)	Classun - Buanes - Fargues	2025	20 000,00 €	24 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
BV Louts (40)	De Saint-Cricq-Chalosse à Saint Geours d'Auribat	2025	45 000,00 €	54 000,00 €	9 000,00 €	10 800,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (40)		Reliquat 2024	62 000,00 €	74 400,00 €	12 400,00 €	14 880,00 €
RIPI-03-PLANT_Reconstitution des fonctionnalités de la ripisylve						
BV Gabas, Louts, Bahus (40)	Plantations (40) - entretien	2025	15 000,00 €	18 000,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €
	Plantations sur le Gabasset à Coudures	Reliquat 2024	40 000,00 €	48 000,00 €	8 000,00 €	9 600,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (40)	Plantations 40 : Coudures, Classun, Hagetmau, Buanes	2025	50 000,00 €	60 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
BV Gabas (64)	Plantations 64 : Sedzère, Barinque	2025	30 000,00 €	36 000,00 €	9 000,00 €	10 800,00 €
MOB-01-DEP_Déplacement chemin						
BV Gabas (64)	Claracq	2025	40 000,00 €	48 000,00 €	8 000,00 €	9 600,00 €
MOB-02-PROTECT						
BV Gabas, Bahus et Louts (40 et 64)	Protections de berges - Technique végétale	Reliquat 2024	75 000,00 €	90 000,00 €	37 500,00 €	45 000,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (40 et 64)	Protections de berges - Enrochement (Lahosse/Coublucq)	2025	8 000,00 €	9 600,00 €	7 553,00 €	9 063,60 €
BV Louts (40)	Protection de berge -Technique végétale (Goos)	2025	80 000,00 €	96 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (40)	Protections de berges suite à aléas climatiques	2025	50 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (64)	Protections de berges suite à aléas climatiques	2025	35 000,00 €	42 000,00 €	35 000,00 €	42 000,00 €
PI-01-ECO-SOLS_Limiter le ruissellement et l'érosion des sols						
BV Louts (40)	Aménagements éco-sols - Lourquen	2025	25 000,00 €	30 000,00 €	12 500,00 €	15 000,00 €
PI-02-PLANT-BV_Planter un réseau de haies						
BV Louts (40)	Saint-Aubin	2025	10 000,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €
BV Louts (64)	Arzacq-Arraziguet	2025	10 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
PI-03-URG						
BV Gabas, Bahus et Louts (40)	Intervention sur tout le territoire du syndicat au droit d'enjeu d'IG/SP (MAPA à bon de commande)	2025	30 000,00 €	36 000,00 €	6 000,00 €	7 200,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (64 et 65)	Intervention sur tout le territoire du syndicat au droit d'enjeu d'IG/SP (MAPA à bon de commande)	2025	10 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €
PI-04-REST-HYDRAU_Restauration des fonctionnalités hydrauliques						
BV Gabas (64)	Restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques – Miossens-Lanusse (Lasgrabes) Restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques - Garlède-Mondebat (Tauzia)	2025	20 000,00 €	24 000,00 €	6 000,00 €	7 200,00 €
PI-05-DIA-TER - Dialogue territorial sur les crues du Bahus						
Engager des entretiens préalables		2025	Compris dans la MTR			
MINAT-01-ABREU						
BV Bahus, Gabas, Louts (40)	Mise en place d'abreuvoirs Sainte-Colombe	Reliquat 2024	9 000,00 €	10 800,00 €	1 800,00 €	2 160,00 €
BV Louts (64)	Arzacq-Arraziguet	2025	32 000,00 €	38 400,00 €	5 120,00 €	6 144,00 €
BV Gabas (64)	Garlède-Mondebat	2025	8 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €	2 880,00 €
BV Louts (40)	Saint-Aubin	2025	20 000,00 €	24 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
MINAT-02-RENAT_Renaturation						
BV Bahus, Gabas (64)	Claracq (Bahus) ou Sévignacq (Cimpceu)	2025	145 000,00 €	174 000,00 €	43 500,00 €	52 200,00 €
MINAT-03-AN-HY_Restauration annexes hydrauliques						
BV Bahus (40)	Bahus-Soubiran	2025	30 000,00 €	36 000,00 €	6 000,00 €	7 200,00 €
BV Gabas (64)	Gabaston ou Sévignacq (aval du Teulé)	2025	35 000,00 €	42 000,00 €	10 500,00 €	12 600,00 €
MINAT-04-INV-ZH_Zones Humides						
BV Gabas, Louts, Bahus (40, 64, 65)	Animation de la prélocalisation des zones humides	2025	Compris dans la MTR			
MINAT-05-RCE_Continuité écologique						
BV Louts (40)	Entretien Seuils Caupenne, Gamarde-les-Bains, Larbey, Lourquen - Désencombrement	2025	1 600,00 €	1 920,00 €	320,00 €	384,00 €
BV Bahus (40)	Entretien Seuil Fargues - Désencombrement	2025	400,00 €	480,00 €	80,00 €	96,00 €
PPG_Définition PPG						
BV Gabas, Louts, Bahus (40)	Frais enquête publique - PPG 40	2025	8 000,00 €	9 600,00 €	320,00 €	384,00 €
BV Gabas, Louts, Bahus (64 et 65)	Frais enquête publique - PPG 64/65	Reliquat 2024	8 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €	2 880,00 €
ANIMATIONS						
Animations sur les BV 40, 64, 65		2025	Compris dans la MTR			
			1 102 100,00 €	1 322 520,00 €	375 913,00 €	451 095,60 €